



APPEL A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Sourcing

**Création d'un tiers-lieu citoyen et écoresponsable au sein de
l'ancien lycée de l'Alba.**

Document d'information

1. SOMMAIRE

1.	Sommaire	2
2.	Contexte et présentation de l'Appel à Manifestation d'Interet	3
	2.1. Objet de l'Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI)	3
	2.2. Une initiative aux premiers contours déjà identifiés	4
	2.3. Les objectifs de cet AMI <i>sourcing</i> tiers-lieu	5
3.	A qui s'adresse cet AMI et pour quels types de projets ?	6
	3.1. Une cible très large	6
	3.2. Des projets même non matures	6
4.	Déroulement et organisation de l'AMI	7
	4.1. Calendrier de la consultation	7
	4.2. Contenu des projets	7
	4.3. Contact	7

2. CONTEXTE ET PRÉSENTATION DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

2.1. Objet de l'Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI)

Le présent AMI de type sourcing a pour objectif **d'identifier des porteurs de projets souhaitant s'impliquer dans la création d'un nouveau tiers-lieu** au sein des locaux de l'ancien lycée Alba à Bergerac.

Il s'agit pour la Ville de Bergerac de **repérer les intentions de projet, les projets en phase d'émergence et les projets déjà opérationnels sur le site ou dans d'autres territoires qui souhaiteraient installer/porter des activités au sein de ce nouveau tiers-lieu**. En effet, ce dernier a vocation à agréger différents acteurs pour offrir une offre diversifiée de services répondant aux besoins et attentes du territoire. Ce regroupement cohérent d'acteurs et d'activités dans un lieu unique sera réalisé en favorisant et garantissant la complémentarité des offres de ce tiers-lieu qui fera communauté.

Le présent AMI *sourcing* est un **moyen de recensement de l'offre potentielle et ne constitue pas un processus de sélection**. L'objectif est ici pour la collectivité de se doter d'un panorama complet des potentiels porteurs de projets (au-delà de ceux déjà identifiés) avant de lancer une procédure davantage formelle de sélection. Ainsi, la ville a souhaité une séquence en deux temps en lançant d'abord le présent AMI de type « sourcing » pour gagner en visibilité sur l'offre territoriale et mieux calibrer le processus de sélection qui lui fera suite.

Qu'entendons-nous par tiers-lieu ?

C'est un espace qui n'est ni public, ni privé, mais un « troisième lieu » où peuvent se rencontrer, échanger et travailler des personnes venant d'horizons divers qui ne se seraient jamais croisées sans l'existence de ce lieu (entreprises, organisations professionnelles, artistes, universitaires et étudiants, citoyens en formation, designers, bricoleurs, etc..). C'est un lieu multifonctionnel d'échanges, de lien social et d'hybridation des savoirs qui n'est pas obligatoirement fixe mais qui peut aussi être itinérant.

Il peut prendre la forme d'une ressourcerie, d'un repair-café, d'un espace de travail en commun, d'un Fablab, d'un hackerspace, d'un espace de collaboration numérique, de formation, de télétravail/co-working, etc.

La notion de tiers-lieux est moins appréhendée ici comme un bâtiment que comme un écosystème qui se traduit par la formation d'une communauté qui va s'approprier le projet, s'y reconnaître et le développer. Ce sont les interactions nombreuses et variées dans leur nature qui favorisent la « fertilisation croisée » internes et externes et qui sont génératrices de projets nouveaux (création d'activités et d'entreprises, développement de projets, y compris de projets inter-entreprises, d'hybridation artistique, de formation/médiation).

2.2. Une initiative aux premiers contours déjà identifiés

- PRÉSENTATION DU LIEU

La mise en place d'un nouveau tiers-lieu sur le territoire fait suite aux réflexions issues d'une étude « *cœur de ville - smart solutions* » qui a identifié la pertinence de création d'un nouveau tiers-lieu pour offrir de nouveaux services aux habitants de Bergerac.

L'ancien lycée Alba semble **avoir fait l'objet d'un certain consensus entre les acteurs du territoire**. Depuis, une petite dizaine de structures diverses se sont installées dans les locaux du lycée après la réalisation de premiers travaux.



- DE PREMIÈRES GRANDES ORIENTATIONS POUR LE FUTUR TIERS-LIEU

Ce nouveau tiers-lieu s'inscrit dans la politique régionale en faveur de la transition énergétique et écologique, qui place l'appropriation et le portage citoyen de la transition énergétique et le développement des alternatives à la voiture individuelle dans les secteurs pas ou peu desservis, en permettant à chacun de choisir sa propre mobilité (télétravail, tiers-lieux) comme des enjeux clés. L'objectif est **de devenir un pôle qui donne les moyens d'agir aux citoyens en matière de transition écologique et citoyenne pour rendre le territoire attractif**.

Plusieurs ateliers ont permis **d'élaborer une première définition de l'ADN du tiers-lieu** en complémentarité des autres tiers-lieux du territoire. La coloration désirée par les acteurs du territoire pour ce futur tiers-lieu est ancrée autour de la **dimension solidaire, de l'écologie et de la petite fabrication** (repair café et Fablab). La dimension **d'économie sociale, locale et solidaire** a également été placée au centre des réflexions et attentes à l'égard du futur tiers-lieu.

- UN PROJET GLOBAL ENCORE À DÉFINIR

Si des premières briques ont été posées et un cadre général défini, **le projet global et la constitution du tiers-lieu ne sont pas encore déterminés**. Le présent AMI vise à structurer ce lieu autour de porteurs de projets intéressés par les opportunités liées à cette dynamique collective.

2.3. Les objectifs de cet AMI *sourcing* tiers-lieu

Le présent AMI cherche à atteindre plusieurs objectifs :

- Stimuler les intentions de projets de tiers-lieux ou de services apparentés aux tiers-lieux sur le territoire, y compris les moins matures ;
- Permettre à tous et toutes de participer à la constitution d'un portefeuille de services ;
- Recenser de nouvelles propositions de projets et services pour enrichir les propositions existantes et faire émerger des synergies ;
- Donner à la Ville de Bergerac de la visibilité sur l'offre territoriale pour mieux calibrer, dans un deuxième temps, le processus de sélection à la typologie d'acteurs et d'activités.

Cet AMI prépare le lancement d'une procédure de sélection des candidatures qui aura lieu début 2022.

En aucun cas, cet AMI ne constitue un premier filtrage de dossiers de candidature. Il permettra à la collectivité de proposer les modalités de sélection et d'installation les plus pertinentes pour assurer la pertinence et la durabilité du projet de tiers-lieu et de ses membres.

3. A QUI S'ADRESSE CET AMI ET POUR QUELS TYPES DE PROJETS ?

3.1. Une cible très large

L'AMI s'adresse à tout porteur de projet ou toute personne souhaitant participer à un projet de tiers-lieu sur le territoire de Bergerac. Ce porteur peut être une personne physique ou morale (association, entreprise, micro-entreprise,...), un groupe de personnes physiques ou morales ou un groupe informel de personnes c'est-à-dire non constitué sur le plan juridique. **La cible de cet AMI est donc très large.** Elle comprend individus, collectifs, associations, entrepreneurs, acteurs académiques, acteurs culturels,...

3.2. Des projets même non matures

Les projets ciblés peuvent être à des stades différents : idée, projet formalisé, projet en cours de démarrage, projet existant dont les porteurs réfléchissent à une nouvelle étape ou un repositionnement... **L'objectif est également de pouvoir recenser les intentions de projets, même encore balbutiantes.**

Les projets concernés peuvent couvrir des activités différentes et s'hybrider : coworking, télétravail, hébergement d'indépendants ou de TPE, fabrication numérique, innovation sociale et économie sociale et solidaire, activités artisanales et artisanat d'art, accueil de séminaires, offre de formation, actions d'animation, de médiation et d'acculturation au numérique, conseil aux porteurs de projets, organisation d'événements, projets culturels et artistiques, adossement à une activité d'hébergement touristique,..., la présente liste n'étant pas exhaustive.

Ces activités gagneront à traiter des dimensions mentionnées en 2.2.

Ces lieux peuvent avoir d'autres fonctions, être intégrés dans des lieux préexistants avec lesquels des synergies semblent utiles ou s'adosser à des activités existantes (ex : Maison de Services Publics).

4. DÉROULEMENT ET ORGANISATION DE L'AMI

4.1. Calendrier de la consultation

Le fichier de renseignement dûment rempli doit être déposé auprès de ville de Bergerac avant le **lundi 3 janvier 2022 à minuit**, par voie électronique, à l'adresse suivante : tierslieu@bergerac.fr

Les porteurs de projets mentionneront clairement le nom, l'adresse et les coordonnées téléphoniques et électroniques de la personne porteuse du projet dans l'Excel afin qu'elle puisse être contactée aisément.

Les informations font l'objet d'une garantie de confidentialité par la Ville de Bergerac à l'égard de chaque porteur de projet.

4.2. Contenu des projets

Le porteur de projet doit renvoyer les éléments suivants le fichier Excel renseigné. Toute personne le désirant pourra joindre à titre indicatif un dossier de présentation de la structure et/ou du projet en annexe.

4.3. Contact

Pour tout contact ou demande de renseignements, adressez-vous à l'adresse suivante : tierslieu@bergerac.fr